

Procès verbal de la 24e assemblée générale de l'AVMP

Mercredi 9 avril 2008
Hôtel Mövenpick, Ouchy, Lausanne

- Présidence:* Alice Conod
Comité: Christiane Ballif
Noémie Prod'hom
Elisabeth Tesar
Secrétaire: Micheline Rieben, excusée
- Invités:* Philippe Nendaz
(chef de l'office de l'enseignement spécialisé)
Michèle Cusinay
(coordinatrice de la filière du Bachelor préscolaire
et primaire à la HEP)
Sylvie Winkler (DGEO)
Philippe Guillot (DGEO)
Serge Martin (DGEO)
Jacques Daniélou (SPV)
Monique Capt (AVECIN)
Laurence Caldera (AVMACT)
Nicolas Lanthemann (AVEPS)
- Excusés:* Anne-Catherine Lyon (Cheffe du département)
Sylvie Pittet-Blanchet (APE)
Jean-Marc Haller (SPV)
ainsi que quelques collègues

Ouverture de l'assemblée générale.

Notre présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun et chacune. Elle remercie de leur présence les invités et les membres de l'assemblée, puis nous communique la liste des personnes excusées.

Procès verbal de l'assemblée générale 2007.

La présidente rappelle que les procès verbaux peuvent être consultés sur notre site. Le procès verbal 2007 est disponible sur papier à l'entrée de la salle.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée. Le procès verbal est donc largement adopté.

Rapport d'activités.

Les différents points du rapport d'activité sont passés en revue et soumis à la discussion l'un après l'autre.

- Les moyens d'enseignement:

Le comité a rencontré Monsieur Nicolas Raser afin de pouvoir vous informer de l'avance de ce dossier.

Pour l'instant, il y a encore des changements possibles.

Le comité a également visité la Médiathèque de Genève et a communiqué ses souhaits à la DGEO.

- L'intégration:

Ce sujet reste au cœur de nos préoccupations. Notre présidente demande aux collègues de nous faire part de leurs témoignages afin d'étoffer notre dossier. Des témoignages face aux difficultés comme face aux réussites.

Suite à l'assemblée générale 2007, une résolution a été écrite en collaboration avec l'AVECIN et adoptée lors de l'assemblée des délégués SPV.

Des membres du comité AVMP font partie du groupe de travail SPV mis en place et collaborent dans un autre groupe du SESAF avec des collègues de l'enseignement spécialisé.

- Les généralistes:

Nous nous préoccupons du rôle de l'enseignant généraliste par rapport aux changements à venir.

- L'informatique:

Nous avons eu des contacts avec Monsieur Philippe Linder quant à l'adoption du traitement de texte Pages dans nos classes en remplacement d'Appelworks.

- 26 mesures:

Le comité a débattu des 26 mesures du projet pour une école de la réussite et donné sa réponse au comité SPV. Nous saluons et soutenons ces propositions.

- Le comité:

Nous nous sommes réunies à neuf reprises depuis notre précédente assemblée générale.

Nous avons accueilli officiellement nos deux nouvelles membres: Noémie Prod'hom et Elisabeth Tesar, ceci à la grande satisfaction de notre présidente Alice Conod, de notre secrétaire Micheline Rieben et de notre caissière Christiane

Ballif.

Pour mémoire, il y a encore deux places disponibles au sein du comité,

- Prim:

Selon un rythme établi, notre journal est paru quatre fois durant l'année.

- L'apprentissage des langues:

La présidente et la caissière ont pris part à une journée nationale de travail au sujet de l'apprentissage des langues qui a eu lieu dans le cadre de BEJUNE.

- DECFOSYSREM:

Le comité a soutenu les actions SPV lors des négociations toujours en cours.

Le rapport d'activités a été adopté par l'assemblée.

Les comptes 2007.

Les produits sont de 15'301,30 fr. et le total des dépenses est de 17'654,50 fr.

Les vérificatrices des comptes Sylviane Borloz et Monika Mosbahi nous font part de leur rapport. La comptabilité est bien tenue et les comptes sont acceptés avec remerciements à la caissière.

Le Budget 2008.

Le montant rétrocédé par la SPV à l'AVMP sera de 8 fr. par membre pour cette année, soit moins que d'habitude. Ceci donnant suite à une décision de tous les comités afin d'aider notre faïtière la SPV.

- cotisations prévues	10'500.-
- charges	1'000.-
- salaires, indemnités	10'000.-
- communications	5'000.-
- AG, Ass. délégués	2'000.-
- action pédagogique	1'000.-
- assurances sociales	800.-
soit un total de	19'800.-

Il y a un excédent déficitaire de 9'800.-, mais il reste plus de 8'000.- sur le compte postal. Il nous reste le compte en banque où nous avons

possibilité de prélever 5'000.- en cas de frais imprévus. Cette somme ayant été attribuée lors de toutes les dernières assemblées générales et utilisée qu'une seule fois pour les festivités des 150 ans de la SPV.

J-E Rasthorfer s'interroge sur les comptes. Est-ce une erreur exceptionnelle ou faut-il s'attendre chaque année à des erreurs d'appréciation et donc à une baisse de cotisation de la SPV à 8.-

J. Daniélou répond: le barème des cotisations n'a pas été estimé à la bonne hauteur. L'estimation était trop basse. Avec l'anniversaire SPV, il y a eu une centaine d'adhésions à un coût plus avantageux sur une année, ce qui explique la différence.

En ce moment, la SPV a peu de fortune.

Pour le comité AVMP, il y aura 2'000.- et 8.- par membre.

A l'assemblée des délégués, la SPV va présenter un plan financier pour l'avenir.

J-E Rasthorfer souligne que les fonds de l'AVMP sont souvent déficitaires. L'année dernière le déficit était de 4'000.-

La caissière répond que l'an dernier on a prélevé 5'000.- pour les 150 ans de la SPV.

Le budget est adopté par l'assemblée avec une abstention.

Election des vérificateurs de compte.

La présidente propose l'élection d'une vérificatrice suppléante.

Elections et démissions au comité.

Il n'y a pas de démission.

Nous réélisons Micheline Rieben avec de vifs applaudissements.

Elections des délégués SPV.

Toutes les personnes présentes sont déjà inscrites sur la liste des délégué-es. Notre présidente rappelle que nous sommes une grande association et qu'il faut que l'on soit nombreux à venir le 28 mai. Le risque est de perdre de notre importance par rapport aux plus petites associations de la SPV.

Message de la SPV.

Jacques Daniélou nous invite à venir à l'assemblée des délégués du 28 mai à Avenches. Il y sera question d'un texte relatif aux camps,

sorties et voyages. Le texte concernant les 26 mesures sera également présenté. Que veut-on? Pourquoi? Comment se fera l'organisation 7-9? Quelles sont les orientations politiques? Nous aurons également un message de notre Cheffe madame Anne-Catherine Lyon.

La mobilisation du 31 janvier était massive. L'Etat ne mettait initialement que 20 millions sur la table et suite à cette forte mobilisation, l'Etat met maintenant 80 millions.

Depuis le lundi 7 avril, nous avons obtenu 3 nouvelles dates de négociation. Il y a donc des ouvertures. Il n'y a plus d'enseignants généralistes qui voient leur salaire diminué!

Cependant la revalorisation pour les plus de 50 ans reste faible: environ 10.- par mois.

Il reste encore des problèmes pour les enseignants du secondaire 1 et 2. Il y a encore des inégalités importantes dans les différentes fonctions. Par exemple: une infirmière qui doit se former en 4 ans est en classe 8, alors qu'une institutrice qui se forme en 3 ans est en classe 9.

Il y a actuellement 16 sections d'établissement. Jacques Daniélou encourage d'autres établissements à s'organiser et ainsi augmenter le nombre des sections.

Le 27 septembre auront lieu les 4èmes Assises de l'éducation.

Le thème retenu: Autorité et autoritarisme à l'école.

La SPV et l'AVMP cofinancent, à hauteur de 2'000.-, la recherche de M. Hoefflin. Celui-ci poursuit sa recherche.

Message des associations ou actualité.

Concernant l'intégration, notre présidente rappelle que les remarques de l'assemblée générale 2006 ont été précieuses pour élaborer une résolution en collaboration avec l'AVECIN.

Monsieur Nicolas Lanthemann de l'AVEPS s'interroge sur deux sujets importants:

- L'intégration avec tout ce que cela peut engendrer comme danger dans une salle de classe, mais aussi dans une salle de sport.
- la primarisation des 5-6 inquiète les spécialistes pour leurs postes. Tout sera-t-il mis en place pour l'aspect pédagogique? Une généraliste peut enseigner l'éducation physique sans avoir pris cette option! On peut alors s'interroger sur la qualité!

L'AVEPS soutient et remercie l'AVMP.

Message de Monsieur Serge Martin.

La diminution des travaux significatifs est acceptée pour le CYP1.
Soit dans une branche:

6 TS à la place de 8 TS

4 TS à la place de 6 TS

3 TS à la place de 4 TS

Pour le PER, le Canton de Vaud est entré tardivement dans le projet.
Il y aura une consultation CIIP cet automne, avec une version électronique.

Actualités.

Les nouveaux moyens paraissent attractifs. Au CYP1, l'approche: écrire et dire est mise en avant.

Débat, rôle du généraliste.

Jacques Daniélou expose les futurs problèmes auxquels les généralistes vont être confrontés ces prochaines années en raison de la mise en oeuvre de Harmos et du PER.

Le débat n'a pas vraiment eu lieu. Ce n'est que partie remise!

Seconde partie.

Madame Michèle Cusinay présente la formation HEP dans les filières préscolaire et primaire.

En voici un bref condensé.

Pour le -2+6, il y a 3 ans d'études. Au terme de la formation, on obtient un diplôme -2+6 avec le choix d'une mention d'approfondissement, soit -2+2 ou +3+6.

Il y a une proposition optionnelle pour l'anglais en +3+6.

Avec Harmos et les accords de Bologne, le modèle de généraliste pur ne tient pas la route. Il faut un diplôme qui soit reconnu dans toute la Suisse.

Pour plus d'informations, il est possible d'aller sur le site: hep.vd.ch
Concernant, l'éducation physique, la HEP planche sur une certification complémentaire.

Nos remerciements à Madame Michèle Cusinay pour sa présentation.

Une collègue CIN nous fait la présentation d'une collection de livres pour apprentis lecteurs. Cette collection comme l'arc-en-ciel contient sept couleurs, qui sont des degrés de difficultés.
vous pouvez retrouver des informations concernant cette collection à cette adresse: www.10pages.net

Nos remerciements vont à notre collègue Sylviane Beutler pour sa présentation.

Au nom du comité, Christiane Ballif